



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 88056

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le Premier ministre sur la libération des locaux de la police judiciaire et du tribunal de grande instance de Paris qui doivent être laissés vacants en 2015 à l'issue du déménagement vers le nouveau site des Batignolles. Elle lui demande de lui communiquer l'état d'avancement de la réflexion de l'État concernant la réaffectation des bâtiments laissés vacants sur le site historique du TGI.

Texte de la réponse

Des études de faisabilité sont en cours pour déterminer les services susceptibles d'occuper les locaux laissés vacants sur le site historique du Palais de justice de Paris après l'installation du tribunal de grande instance de Paris, en 2015, dans le nouveau site des Batignolles. Plusieurs hypothèses sont, pour le moment, envisagées, notamment, le relogement du conseil des prud'hommes de Paris, du Conseil supérieur de la magistrature et des services parisiens de l'École nationale de la magistrature. La cour d'appel de Paris et la Cour de cassation resteront dans leurs locaux actuels.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88056

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9816

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12946